

AVIS AUX RIVERAINS FÊTE DES VOILES ROUGES 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Fête des Voiles Rouges qui se déroulera les samedi 4 et dimanche 5 juillet et en raison des impératifs de sécurité, des mesures de régulation de la circulation et du stationnement seront mises en place sur la presqu'île de Port-Anna.

1. Stationnement interdit :

Pour permettre l'installation de la manifestation et son démontage, le stationnement est interdit sur le site de Port-Anna et du chemin de la Promenade (parking de Ti Anna) du mercredi 1^{er} juillet à 22h au lundi 6 juillet 2026 à 20h.

Durant la manifestation, le stationnement est interdit du samedi 4 juillet à 8h au lundi 6 juillet à 1h

- Y compris sur les emplacements matérialisés à la cale de Barrac'h des deux côtés :
- Excepté sur les emplacements matérialisés pour les autres voies.

Rappel important : Le stationnement des véhicules est formellement interdit sur les trottoirs (article R417-11 du Code de la route).

2. Circulation interdite :

Pour permettre l'installation de la manifestation et son démontage, la circulation est interdite sur le site de Port-Anna et du chemin de la Promenade, du jeudi 2 juillet 2026 à 7h jusqu'au lundi 6 juillet 2026 à 20h.

Durant la manifestation, du samedi 4 juillet 2026 à 8h au lundi 6 juillet 2026 à 1h, la circulation est interdite de la rue de Canivarc'h jusqu'au site de Port-Anna et jusqu'à la cale de Barrac'h.

3. Accès pour les riverains :

Les riverains bénéficieront d'un laissez-passer (ci-joint), qu'il conviendra d'afficher de manière visible pour faciliter les contrôles. Ce laissez-passer vous permet :

- De circuler sur les voies interdites à la circulation évoquées ci-dessus, excepté sur la zone réservée au public sur le site de Port-Anna durant la manifestation,
- De vous stationner sur le parking situé derrière la chapelle de Bellevue et dédié aux bénévoles et aux riverains du vendredi 3 juillet 2026 à 8h au lundi 6 juillet à 12h 2026.

ATTENTION : Le laissez-passer ne permet pas de stationner dans les zones où le stationnement est interdit.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de bien vouloir respecter ces dispositions pour garantir la sécurité et la fluidité de la circulation durant cet événement.

La Police municipale



Fête des Voiles rouges 2026 ACCÈS RIVERAINS

Date de validité :
4 et 5 juillet 2026

ATTENTION :

Le laissez-passer ne vous permet pas de stationner dans les zones où le stationnement est interdit.

Le Maire
Clément LE FRANC



Fête des Voiles rouges 2026 ACCÈS RIVERAINS

Date de validité :
4 et 5 juillet 2026

ATTENTION :

Le laissez-passer ne vous permet pas de stationner dans les zones où le stationnement est interdit.

Le Maire
Clément LE FRANC

